

SEANCE DU 12 MARS 2018

OBJET / GAIA

**Clôture du budget
annexe de
l'assainissement**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
5 mars 2018

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarrien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 23

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 28

**ANNULE ET REMPLACE
DELIBERATION
n° 12-03-2018-004
du 12 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le douze mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othateguy, M. Roger Barbier, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Eliane Aizpuru, adjointe, M. Vincent Bru, M. Jean-Jacques Lassus, M. Peio Etchelecu, Mme Maryannick Hirigoyen, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Eliane Aizpuru à M. Didier Irastorza, M. Vincent Bru à Mme Bernadette Jougleux, M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Anne-Marie Pontacq, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence Assainissement a été transférée à la C.A.P.B (Communauté d'Agglomération Pays Basque).

Il est décidé de clôturer le budget annexe Assainissement au 31 décembre 2017, et de transférer les résultats de clôture au budget principal de la commune (une fois le compte administratif et le compte de gestion approuvés).

Le comptable assignataire de la commune a procédé à la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe Assainissement dans le budget principal de la commune, et a effectué l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à cette réintégration.

L'état des restes à réaliser est transféré directement au budget annexe M49 de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le compte administratif et le compte de gestion 2017 du budget Assainissement ont été approuvés et laissent apparaître les soldes et résultats suivants :

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET ASSAINISSEMENT	
SECTION D'EXPLOITATION	MONTANT (€)
Recettes de l'exercice (A)	695 427,74 €
Dépenses de l'exercice (B)	535 044,15 €
Résultat de l'exercice (A - B)	+ 160 383,59 €
Résultat reporté au 31/12/2016	+ 56 811,69 €
Résultat cumulé au 31/12/2017	+ 217 195,28 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT (€)
Recettes de l'exercice (A)	615 267,68 €
Dépenses de l'exercice (B)	444 417,23 €
Résultat de l'exercice (A - B)	+ 170 850,45 €
Résultat reporté au 31/12/2016	1 189 519,61 €
Résultat cumulé au 31/12/2017	1 360 370,06 €

L'assemblée délibérante :

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M49,
- Vu le compte administratif et le compte de gestion 2017 du budget annexe Assainissement,
- Vu l'avis de la Commission des Finances

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Par **28** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention

- de procéder à la clôture du budget annexe de l'Assainissement,
- que les résultats à reporter du compte administratif 2017 du budget annexe de l'Assainissement sont :
 - Section d'exploitation (R.002) : **217 195,28 €**
 - Section d'investissement (R.001) : **1 360 370,06 €**
- d'ouvrir au budget principal de la commune, les crédits nécessaires à la réalisation du transfert des résultats.
- de la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe Assainissement dans le budget principal de la commune, par le comptable assignataire

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



B. Jougleux

Bernadette JOUGLEUX
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/03/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/03/2018